

Doc 2 p. 148

Le Tour de la France par deux enfants, une proclamation des valeurs républicaines

Le Tour de la France par deux enfants est un livre de lecture pour le cours moyen, publié en 1877. Le lecteur traverse le pays avec deux orphelins lorrains, André et Julien, qui ont quitté leur village, désormais allemand, pour rejoindre la France.

« – Oh ! dit un jour Julien quand l'heure fut venue de se coucher, c'est une bien belle chose d'avoir une bibliothèque où l'on peut emprunter des livres ! [...]

– [...] Les écoles, les cours d'adultes, les bibliothèques scolaires sont des bienfaits de votre patrie. La France veut que tous ses enfants soient dignes d'elle, et chaque jour elle augmente le nombre de ses écoles et de ses cours, elle fonde de nouvelles bibliothèques, elle prépare des maîtres savants pour diriger la jeunesse.

– Oh ! dit Julien, j'aime la France de tout mon cœur ! Je voudrais qu'elle fût la première nation du monde !

Chapitre 7 – La III^e République de 1870 à 1914

– Alors, Julien, songez à une chose : c'est que l'honneur de la patrie dépend de ce que valent les enfants. Appliquez-vous au travail, instruisez-vous, soyez bon et généreux ; que tous les enfants de la France en fassent autant, et notre patrie sera la première de toutes les nations. »

- *Le Tour de la France par deux enfants*, Augustine Fouillée, sous le pseudonyme de G. Bruno, 1877.

Doc 3 p. 150

En 1958, le général de Gaulle propose la V^e République sur cette place

La République a revêtu des formes diverses au cours de ses règnes successifs. En 1792, on la vit révolutionnaire et guerrière, renverser les trônes et privilèges [...]. En 1848, on la vit s'élever au-dessus des barricades, se refuser à l'anarchie, se montrer sociale au-dedans et fraternelle au-dehors [...].

Le 4 septembre 1870, au lendemain du désastre de Sedan, on la vit s'offrir au pays pour réparer le désastre. De fait, la République a su relever la France, reconstituer une armée, recréer un vaste empire, renouer des alliances solides, faire de bonnes lois sociales, développer l'instruction. Si bien qu'elle eut la gloire d'assurer, pendant la Première Guerre mondiale, notre salut et notre victoire [...].

Voilà Françaises, Français, de quoi s'inspire et en quoi consiste la Constitution qui sera, le 28 septembre, soumise à vos suffrages¹ [...]. Si vous le faites, le résultat sera de rendre la République forte et efficace. [...] Vive la République ! Vive la France !

Chapitre 7 – La III^e République de 1870 à 1914

- Discours de Charles de Gaulle, 4 septembre 1958.

1. L'adoption de la nouvelle Constitution de la V^e République est soumise à un référendum : les Français votent pour ou contre cette adoption.

Doc 1 p. 152

Les libertés républicaines

a. La presse

Art. 1^{er} – L'imprimerie et la librairie sont libres. [...]

Art. 5 – Tout journal ou écrit périodique peut être publié, sans autorisation préalable et sans dépôt de cautionnement¹, après la déclaration prescrite [au parquet du procureur de la République].

■ Loi du 29 juillet 1881.

1. Somme à verser avant la publication.

b. Le droit syndical

Art. 2 – Les syndicats ou associations professionnelles, même de plus de vingt personnes exerçant la même profession, [...] pourront se constituer librement sans l'autorisation du gouvernement.

Art. 3 – Les syndicats professionnels ont exclusivement pour objet l'étude et la défense des intérêts économiques, industriels, commerciaux et agricoles.

■ Loi du 21 mars 1884.

c. Le droit d'association

Art. 1^{er} – L'association est la convention par laquelle deux ou plusieurs personnes mettent en commun, d'une façon permanente, leurs connaissances ou leur activité dans un but autre que de partager des bénéfices. [...]

Art. 2 – Les associations de personnes pourront se former librement sans autorisation [...].

■ Loi du 1^{er} juillet 1901.

Doc 4 p. 153

La République contrôle les nomades

Sous la III^e République, la carte d'identité n'existe pas. Deux témoins suffisent à prouver son identité. Le carnet des nomades est le premier document de contrôle d'identité obligatoire en France.

Art. 2 – Tous individus de nationalité française n'ayant en France ni domicile, ni résidence fixe, qui voudront circuler sur le territoire français pour exercer la profession de commerçants ou industriels forains, devront demander un carnet d'identité reproduisant leur signalement avec photographie à l'appui.

Toute infraction aux dispositions du présent article sera punie d'une amende de seize à cent francs et d'un emprisonnement de cinq jours à un mois ou à une de ces deux peines seulement. En cas de récidive ou de déclaration mensongère, la peine d'emprisonnement sera nécessairement prononcée.

Chapitre 7 – La III^e République de 1870 à 1914

Art. 3 – [...] Tous nomades séjournant dans une commune devront, à leur arrivée et à leur départ, présenter leurs carnets à fin de visa [...].

■ Loi sur l'exercice des professions ambulantes
et la réglementation de la circulation des nomades,

16 juillet 1912.

Doc 1 p. 154

« J'accuse » de Zola (1898)

J'accuse le général Billot d'avoir eu entre les mains les preuves certaines de l'innocence de Dreyfus et de les avoir étouffées, de s'être rendu coupable de ce crime de lèse-humanité et de lèse-justice¹, dans un but politique et pour sauver l'ÉTAT-major compromis. [...]

J'accuse enfin le premier Conseil de guerre d'avoir violé le droit, en condamnant un accusé sur une pièce restée secrète, et j'accuse le second Conseil de guerre d'avoir couvert cette illégalité, par ordre, en commettant à son tour le crime juridique d'acquitter sciemment un coupable². [...]

Je n'ai qu'une passion, celle de la lumière, au nom de l'humanité qui a tant souffert et qui a droit au bonheur. Ma protestation enflammée n'est que le cri de mon âme. Qu'on ose donc me traduire en cour d'assises et que l'enquête ait lieu au grand jour !

J'attends.

■ Lettre ouverte d'Émile Zola au président de la République, *L'Aurore*, 13 janvier 1898.

1. Contre l'humanité et la justice.
2. Esterhazy.

Doc 2 p. 154

Défendre Dreyfus, c'est défendre la République

Au procès de Rennes, en 1899, Dreyfus est à nouveau condamné.

Républicains !

Ainsi que nous l'avions prévu, les généraux complices des faussaires viennent d'arracher du Conseil de guerre de Rennes un verdict déclarant que le capitaine Dreyfus, parce que juif, est le véritable traître. C'est la lutte ouverte contre la démocratie républicaine, contre la République, contre les quelques libertés que nous possédons.

Ce n'est pas pour Dreyfus lui-même que nous vous invitons à lutter. C'est contre le verdict inique qui consacre le triomphe de nos mortels ennemis, les hommes noirs¹ qui s'apprêtent à nous ravir toutes nos libertés si chèrement conquises.

Pour la République, debout !

- D'après un tract de la Ligue de défense républicaine, Vienne (Isère), 11 septembre 1899.

1. Ennemis de la République.

Doc 5 p. 155

L'antiparlementarisme des ligues

Paul Déroulède est très hostile à la République parlementaire et souhaite une revanche de la France contre l'Allemagne à la suite de la défaite de 1870.

« Vive l'armée ! » Ce cri unique qui a retenti jusqu'à la porte des casernes, n'était-il pas en même temps la condamnation de tous ces politiciens de bas étage, quel que soit le rang auquel ils sont montés ? À quoi bon crier : À bas les ministres ! À bas les présidents ! À bas les dreyfusards ! À bas les parlementaires et le parlementarisme ! les corrupteurs et les corrompus ! Est-ce que ces deux mots-là ne disent pas tout ce qu'il y a à dire : « Vive l'armée ! ». Oh oui, vive l'armée qui est notre dernier honneur, notre dernier recours, notre suprême sauvegarde. Nos admirables soldats sont depuis vingt ans les gendarmes des parlementaires contre la France, il est temps qu'ils deviennent les gendarmes de la France contre les parlementaires.

■ D'après Paul Déroulède, *Discours à la Ligue des patriotes*,

16 juillet 1899.

Doc 1 p. 156

L'anticléricanisme des républicains

Le premier devoir d'une République est de faire des républicains, et l'on ne fait pas un républicain comme on fait un catholique. Pour faire un catholique, il suffit de lui imposer la vérité toute faite : la voilà, il n'y a plus qu'à l'avaler. Le maître a parlé, le fidèle répète. Je dis catholique mais j'aurais dit tout aussi bien protestant ou un croyant quelconque [...].

Pour faire un républicain, il faut prendre l'être humain si petit et si humble qu'il soit [...] et lui donner l'idée qu'il faut penser par lui-même, qu'il ne doit ni foi, ni obéissance à personne, que c'est à lui de rechercher la vérité et non pas à la recevoir toute faite.

- Ferdinand Buisson, *Discours au congrès du Parti radical*
(principal parti républicain), 1903.

Doc 2 p. 156

La loi sur la séparation des Églises et de l'État

Art. 1 – La République assure la liberté de conscience. Elle garantit le libre exercice des cultes sous les seules restrictions édictées ci-après dans l'intérêt de l'ordre public.

Art. 2 – La République ne reconnaît, ne salarie ni ne subventionne aucun culte. En conséquence [...] seront supprimées des budgets de l'État, des départements et des communes, toutes dépenses relatives à l'exercice des cultes.

Art. 3 – Dès la promulgation de la présente loi, il sera procédé par les agents de l'administration des domaines à l'inventaire descriptif et estimatif :

a. des biens mobiliers et immobiliers des établissements religieux ;

b. des biens de l'État, des départements et des communes dont ces établissements ont la jouissance.

■ Loi du 9 décembre 1905.

Doc 4 p. 157

La condamnation du pape Pie X

Aux archevêques, évêques, au clergé et au peuple français, à nos bien-aimés fils [...].

Notre âme est pleine d'une douloureuse sollicitude et notre cœur se remplit d'angoisse quand notre pensée s'arrête sur vous. Et comment en pourrait-il être autrement, en vérité, au lendemain de la promulgation de la loi qui, en brisant violemment les liens séculaires¹ par lesquels votre nation était unie au siège apostolique², crée à l'Église catholique, en France, une situation indigne d'elle et lamentable à jamais. [...]

Nous réprouvons et Nous condamnons la loi votée en France sur la séparation de l'Église et de l'État comme profondément injurieuse vis-à-vis de Dieu, qu'elle renie officiellement, en posant le principe que la République ne reconnaît aucun culte.

■ Lettre encyclique de Sa Sainteté le Pape Pie X
au peuple français, 11 février 1906.

1. Qui durent depuis des siècles.
2. Rome, donc le pape.

Leçon

La III^e République de 1870 à 1914

➤ Comment la République parvient-elle à rassembler une grande partie des Français autour de ses valeurs ?

A Une République nouvelle

1. Une difficile fondation

- La III^e République naît le 4 septembre 1870. Elle fait face à de graves problèmes : la défaite contre l'Allemagne et la perte de l'Alsace et de la Moselle, mais aussi la **Commune de Paris**, durement réprimée.
- En 1875, la République se dote de **lois constitutionnelles**.

2. Des valeurs et des symboles hérités de 1789

- Après les lois constitutionnelles de 1875, la République s'installe. Le but des républicains est d'unir les Français en les associant à la République. Cela passe par des symboles faisant le lien avec les principes et les symboles de la Révolution française (le drapeau tricolore, Marianne, la Marseillaise).

3. Construire une culture républicaine

- Le suffrage universel masculin et les libertés sont garantis (comme la liberté de la presse en 1881). L'une des priorités est l'éducation : les lois Ferry rendent l'école obligatoire, gratuite et **laïque** (1881-1882).
- Il s'agit de construire une culture républicaine qui rassemble les citoyens dès leur plus jeune âge. L'extension du service militaire obligatoire (1899 et 1905) se fait dans ce même but.

B L'affaire Dreyfus, une épreuve

1. Les origines de la crise

- Dès la fin des années 1880, la République est contestée, en particulier le **Parlement**, jugé inefficace et corrompu. Mais la principale crise commence en 1894 avec la condamnation pour trahison d'Alfred Dreyfus, un jeune capitaine juif. Cette affaire militaire devient une affaire d'État en 1896-1898, quand de nouveaux éléments prouvent l'innocence de Dreyfus, mais que l'armée refuse de la reconnaître.

2. La victoire de la République contre ses adversaires

- En 1898, Émile Zola prend position publiquement pour Dreyfus ; le scandale devient énorme. Le conflit oppose les dreyfusards, pour qui l'innocence de Dreyfus doit être établie au nom des valeurs républicaines (libertés individuelles, justice), et les antidreyfusards. Pour ces derniers, le sort d'un homme ne mérite pas qu'on affaiblisse l'armée française et l'État. Beaucoup d'entre eux font aussi preuve d'un **antisémitisme** violent. Leur but est de profiter de la crise pour abattre la République.
- En 1899, les partisans de Dreyfus l'emportent ; la République sort renforcée de cette crise.

C Une République laïque triomphante ?

1. La séparation des Églises et de l'État

- L'affaire Dreyfus a montré qu'il y avait encore de nombreux adversaires de la République. Parmi eux, l'Église catholique, qui avait pris majoritairement position contre Dreyfus. Les républicains souhaitent donc combattre le **cléricalisme**.

- Cette politique aboutit en 1905 à la loi sur la séparation des Églises et de l'État, qui fait de la France une République laïque. Après des années de débats, l'État garantit la liberté religieuse en affirmant sa neutralité.

2. La République et les ouvriers

- La République renforcée doit faire face à de nouvelles tensions. Malgré des progrès économiques, les conditions de vie des plus pauvres, notamment les ouvriers, demeurent très difficiles, et les lois pour les améliorer sont limitées. Cela provoque le développement de grands mouvements de grève, réprimés parfois durement par l'armée et la police.

Vocabulaire

- **Antisémitisme**

Hostilité, haine à l'égard des juifs, considérés comme une race ou un groupe distinct du reste de la société.

- **Cléricalisme**

Volonté de rendre les idées religieuses dominantes en politique.

- **Commune de Paris**

Gouvernement autonome de Paris entre mars et mai 1871 qui s'oppose à l'arrêt des combats avec l'Allemagne et souhaite une République sociale et populaire.

- **Laïcité**

Indépendance vis-à-vis de toute religion.

- **Lois constitutionnelles**

Lois votées en 1875 qui organisent la III^e République.

- **Parlement**

Ensemble formé par la Chambre des députés et le Sénat. Il vote la loi, contrôle le gouvernement et élit le président de la République (→ p. 147).

Biographie p. 159

Jules Ferry (1832-1893)

- Ministre de l'Instruction publique, il est l'auteur des lois rendant l'école primaire gratuite, laïque et obligatoire.
- Il est considéré comme l'un des fondateurs de la III^e République.

Doc 2 p. 162

Oui, par le suffrage universel, par la souveraineté nationale, qui trouve son expression définitive et logique dans la République, vous avez fait de tous les citoyens, y compris les salariés, une assemblée de rois. C'est d'eux, c'est de leur volonté souveraine qu'émanent les lois et le gouvernement ; ils révoquent, ils changent leurs mandataires¹, les législateurs² et les ministres. [...]

Et puis, vous avez fait des lois d'instruction. [...] Par là même, vous avez mis en harmonie l'éducation populaire avec les résultats de la pensée moderne ; vous avez définitivement arraché le peuple à la tutelle de l'Église et du dogme³. [...]

Et maintenant, parce que les travailleurs trouvent en effet dans ces syndicats le sentiment d'une force nouvelle, qui leur permet d'espérer la réalisation de la pleine justice sociale, vous vous effrayez, encore une fois, devant votre œuvre.

■ Jean Jaurès, discours à la Chambre des députés,
21 novembre 1893.

1. Personne à qui on délègue des pouvoirs (un élu).
2. Celui qui élabore et vote les lois.
3. Affirmation considérée comme une vérité qu'on ne peut pas contester.

Biographie p. 162

Jean Jaurès (1859-1914)

- Né dans un milieu modeste, il fait de brillantes études.
- Député dès 1885, il devient une figure du socialisme français. Il s'engage en faveur de Dreyfus et participe à la rédaction de la loi sur la séparation des Églises et de l'État.
- Opposant à la guerre, il est assassiné en 1914.